

Gennevilliers modernise sa collecte



Olivier Mériot, adjoint au maire de Gennevilliers, chargé notamment de la gestion des propriétés communales extérieures, et Vice-président du Syctom.

En quoi consiste votre programme d'équipement en conteneurs enterrés ?

« Avec près de 70 % de logements sociaux, Gennevilliers présente un fort taux d'habitat vertical. Dans les immeubles collectifs anciens, les locaux « poubelles », mal adaptés à la collecte sélective, posent souvent un problème d'accessibilité. En 2009, nous avons voulu redonner un second souffle au tri des déchets, en rendant le geste plus facile pour les habitants et en nous inscrivant dans les objectifs du Grenelle de l'environnement. Nous avons donc lancé un grand programme d'investissement visant à faire évoluer la collecte et à augmenter le tri, avec l'installation de conteneurs enterrés - pour les ordures ménagères, le verre et les autres matériaux recyclables. Cela touche

« Nous installons des conteneurs enterrés partout où c'est possible. »

les logements sociaux existants, à la faveur d'opérations de réhabilitation, mais aussi les programmes neufs, et nous réfléchissons à la façon d'étendre ce dispositif aux quartiers anciens. De petites copropriétés se montrent également intéressées - c'est moderne, et cela réduit les charges de gestion (de 4 000 à 5000 € par an pour 40 logements). »

Quelle aide recevez-vous du Syctom ?

« Le montant de notre programme

global d'investissement représente 840 000 €. L'aide que nous apporte le Syctom* concerne près de 10 % des logements de la commune, soit 4 000 habitants environ, avec 71 conteneurs. Elle s'élève à 120 000 €, le coût d'un conteneur enterré avoisinant 20 000 €. L'investissement est élevé, mais nous sommes gagnants, non seulement en fonctionnement, mais aussi du point de vue de la performance du tri, de l'environnement et de l'esthétique. Notre objectif est d'atteindre 15 kg/hab/an pour la collecte du verre et 35 kg/hab/an pour le papier et les autres emballages. »

Quels gains avez-vous d'ores et déjà obtenus en termes de collecte ?

« Les habitants trient mieux et les camions passent moins souvent. Le coût de collecte est inférieur au coût de la collecte classique à partir de 21 conteneurs enterrés. Grâce à la télé-relève, nous connaissons à distance le taux de remplissage des conteneurs. Le camion passe seulement quand c'est nécessaire. Cela diminue donc les véhicules dans les rues, les émissions de CO₂, le bruit, les encombrements... Et permet de baisser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est actuellement de 15 € par mois (- 5 % en 2011, - 15 % en 2012). Par exemple, pour la cité Jean Moulin, on est passé de 3 à 2 passages par semaine pour les ordures ménagères ; pour la collecte sélective, on maintient un passage, mais les tonnages ont augmenté de 35 % environ - le verre est trié main-

tenant ; nous prévoyons une baisse de 37 % des coûts. »

Comment le nouveau système est-il accueilli par les habitants ?

« Les conteneurs sont installés dans des espaces verts. Discrets, bien conçus, sur le passage des habitants, ce sont des lieux plus accueillants et plus pratiques que les locaux classiques. Cela évite aussi les risques d'incendie dus à la malveillance ou à la négligence. Les gens trouvent cela plus agréable. De façon générale, les abords sont propres. Chacun étant sous le regard de l'autre, il y a de l'autodiscipline. Les enfants expliquent aux grands-mères comment trier. Le bouche à oreille fonctionne. En outre, pour les gardiens d'immeubles, c'est de la pénibilité en moins et plus de temps disponible au service des familles. »

Comment est sensibilisée la population à cette nouvelle donne ?

« Au moment des travaux de réhabilitation, nous informons la population, lors de rencontres de quartier, que la façon de déposer les ordures va évoluer. Un mois avant la mise en œuvre du système, des réunions publiques sont organisées, avec les gardiens et les bailleurs, pour bien expliquer le dispositif. Les ambassadeurs du tri prennent le relais. Une signalétique est prévue, des affichettes apposées dans les halls. De plus, une démonstration est organisée un samedi matin pour bien faire voir comment les conteneurs sont collectés. »

* Dans le cadre de son programme de soutien aux « Territoires à fort potentiel ».

Syctom mag

www.syctom-paris.fr

Le magazine de l'agence métropolitaine des déchets ménagers



02 actualités

Méthanisation à Romainville : l'audit



07 décryptage

Le recyclage des matelas



08 bonnes pratiques

Geste de tri et recyclage à Gennevilliers

04 dossier

Le centre de tri à Nanterre s'offre une nouvelle jeunesse

⇒ Le Président du Syctom demande la création d'un groupe parlementaire sur les déchets.

Dans une lettre adressée aux présidents de groupes à l'assemblée nationale, François Dagnaud a formalisé la proposition qu'il avait émise en juillet lors des 12^e Assises nationales de la prévention et de la gestion territoriale des déchets.

Il propose la constitution d'un groupe de réflexion pluraliste de députés sur la question des déchets, à l'instar de celui qui existe déjà au Sénat, afin que la représentation nationale puisse donner aux collectivités locales des réponses claires aux questions qui restent en suspens, notamment les modes de traitement à privilégier après qu'ont été fixés les objectifs de réduction de l'incinération et de l'enfouissement par le Grenelle de l'environnement.

⇒ Des collectes en progrès au centre de tri du Syctom à Sevran

Avec l'engagement du Syctom dans l'expérimentation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques engagée à partir du 1^{er} mars 2012, la part des matériaux valorisables a progressé de 6 points. Au 2^e trimestre 2012, les refus représentaient 10 % du gisement, au lieu de 16 % au 2^e trimestre 2011. Les tonnages de films et housses plastiques d'une part, et des pots et barquettes d'autre part ont respectivement augmenté de 63 % et 107 % entre ces deux périodes de référence. Le volume global des déchets d'emballages collectés a toutefois peu augmenté.



Méthanisation à Romainville : présentation du rapport d'audit le 1

L'INERIS et le bureau d'études EREP, références dans le domaine de l'expertise publique, ont réalisé l'audit sur le projet de centre de tri-méthanisation à Romainville, en toute indépendance, sous la responsabilité du garant et du comité de pilotage du moratoire. Leurs conclusions ont été présentées et discutées lors d'une première réunion publique le 18 octobre.

L'audit vise à répondre aux interrogations qui se sont exprimées au sujet de l'installation de tri-méthanisation des déchets que le Syctom projette de construire à Romainville.

Établissement public, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) a mené une analyse critique des études de dangers et d'impacts conduites par la société Urbaser. Expert dans la prévention des risques industriels, cet organisme de recherche travaille en liaison avec de nombreux centres de recherche français et internationaux, notamment en matière de sécurité environnementale.

Spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets et des effluents organiques, le bureau d'études et de conseils suisse EREP a effectué une analyse environnementale du procédé de traitement mécano-biologique (TMB), au regard notamment du retour d'expériences sur des installations comparables. Il est expert des traitements biologiques et plus particulièrement de la production et de l'utilisation du biogaz.

Leurs travaux respectifs seront rendus à la mi-octobre.



* Commission Nationale du Débat Public

Rappels

A l'issue de la réunion publique du 1^{er} février 2012, le Président du Syctom avait pris quatre engagements :

- > la création d'un espace d'information (une permanence se tient tous les jeudis à Bobigny) ;
- > l'élargissement du dialogue (principe du moratoire) ;
- > la réalisation d'un audit indépendant placé sous l'égide d'un garant ;
- > la désignation par la communauté d'agglomération Est Ensemble d'un garant du moratoire et de la réalisation de l'audit en toute indépendance (recommandé par la CNDP*).

Tous ces engagements ont été tenus.

8 octobre

Plus d'info

Le site du projet >
<http://projet-romainville.syctom-paris.fr>

Le site du moratoire >
<http://audit-methanisation-romainville.fr/>



QUESTIONS À

Jean-Pierre Tiffon,
garant du moratoire



Sociologue et économiste de formation, spécialiste des concertations et des débats publics depuis une vingtaine d'années, Jean-Pierre Tiffon est garant du moratoire décidé par la communauté d'agglomération Est-Ensemble et le Syctom sur le projet de centre de tri-méthanisation à Romainville.

Dans une concertation, quel est le rôle du garant ?

« Dans une concertation qui relève du champ de compétence de la Commission nationale du débat public, le garant a 3 missions principales : s'assurer que l'information portée à la connaissance du public soit accessible, complète et fiable ; veiller à ce que tous les points de vue puissent s'exprimer ; rendre public un rapport décrivant le déroulement de la concertation et synthétisant les opinions exprimées. Concernant le projet de Romainville, j'applique également ces principes. »

Quelle est votre mission dans la concertation de Romainville ?

« Je suis garant de la mise en œuvre impartiale du moratoire, et principalement de l'audit. Avec l'appui du comité de pilotage, je veille à ce que l'audit soit mené en réelle indépendance et que ses résultats soient communiqués le plus largement possible. S'agissant d'un projet qui a déjà été autorisé après enquête publique, ma mission se limite à l'audit. Je n'interviens pas dans le débat sur la gestion des déchets à l'échelle de l'agglomération parisienne. Je ne donne pas d'avis sur le projet, et je ne prends le parti de personne. Je veille à être neutre et équilibré. Il reviendra aux instances d'Est Ensemble et du Syctom de définir leur position par rapport aux conclusions de l'audit, c'est-à-dire de prendre la responsabilité de poursuivre le projet tel quel, de l'amender ou de le remettre en cause. »

Concrètement, quel est l'apport de votre intervention concernant l'audit ?

« Le cahier des charges de l'audit a pu être amendé par le comité de pilotage. L'INERIS et EREP ont été choisis en toute indépendance, ils mènent leurs travaux indépendamment du Syctom, avec le comité de pilotage et moi-même comme interlocuteurs. Nous nous sommes assurés, via le cahier des charges et des réunions, qu'ils

ont bien intégré les questions que se pose le public. Je veillerai également à ce que le rapport d'audit soit rédigé de façon compréhensible. Élus, associations et grand public doivent pouvoir connaître précisément et clairement l'avis des experts. »

Quel est l'objet des réunions du comité de pilotage ?

« Il s'agit d'un échange entre les cabinets d'audit et le public afin de présenter les premiers éléments des études en cours, autour des questions clés que celles-ci abordent. La sécurité - l'étude de dangers a-t-elle couvert l'ensemble des risques, sa méthodologie était-elle pertinente... ? Les odeurs - y aura-t-il des nuisances olfactives, les meilleures technologies ont-elles été prévues, d'autres technologies plus performantes sont-elles apparues depuis... ? Les dysfonctionnements - les retours d'expérience sur des installations comparables ont-ils bien été pris en compte... ? Le bilan énergétique et environnemental - quelle utilisation sera faite du biogaz, quelle sera la part autoconsommée par l'usine et celle mise sur le marché, les composts seront-ils valorisables au regard des normes futures, trouveront-ils preneurs à proximité... ? »

Dans quel esprit travaillez-vous ?

« Je forme le vœu que les informations apportées par l'audit soient l'occasion pour les différentes parties prenantes de réapprendre à s'écouter sur le projet, et de dialoguer sereinement, ouvertement et sans a priori, sur la base d'avis argumentés. C'est mon rôle d'essayer de rétablir la confiance. Mais cette concertation se situe dans un contexte général de défiance vis-à-vis des experts. J'ose espérer que chacun comprendra que les ingénieurs et chercheurs de l'INERIS et d'EREP sont les experts les plus indépendants des maîtres d'ouvrage. Ils bénéficient d'une réputation internationale qu'ils n'ont aucun intérêt à ternir par des conclusions partiales. » ■

⇒ **Une boîte à outils pour sensibiliser le public au geste de tri est en préparation.**

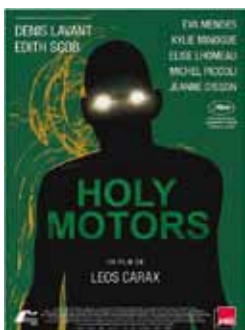
Élaborée par le Syctom et ses collectivités adhérentes, elle vise à mutualiser les moyens dans le respect de l'identité des collectivités et des spécificités locales. Elle comportera un kit de sensibilisation pour les animations sur le terrain, un guide métropolitain du tri (sous forme dématérialisée), des contenus rédactionnels prêts à l'emploi pour les sites internet et les bulletins municipaux, ainsi que des clips pédagogiques. Les différents éléments seront livrés fin 2012-début 2013.

⇒ **La conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012 sur l'énergie**

et la biodiversité a ouvert la porte au débat national sur la transition énergétique prévu à l'automne, qui doit déboucher sur un projet de loi de programmation.

⇒ **Ivry-Paris XIII sur les écrans avec Leos Carax.**

Voyageant de vie en vie en limousine à travers la Capitale dans le film Holy Motors, Denis Lavant, alias Monsieur Oscar, passe sur le chemin du centre du Syctom à Ivry-Paris XIII.



Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois : lancement de la concertation sur le nouveau projet de centre de méthanisation et de transfert

Le 3 juillet 2012, le Syctom et le SIAAP présentaient aux habitants du Blanc-Mesnil le nouveau projet de centre de méthanisation des biodéchets qui doit voir le jour à proximité de la station d'épuration des eaux usées Seine-Morée du SIAAP, en cours de construction. La participation du Syctom le 6 octobre aux Journées de l'environnement organisées par la ville s'inscrit dans la même démarche de dialogue avec le public.

Financé à parts égales par le Syctom et le SIAAP (Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne), le projet de centre de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois est engagé depuis de nombreuses années. Mais compte tenu du coût trop élevé du processus industriel initialement envisagé, il a été redéfini en 2010. Il intègre les dispositions du Grenelle 2 et

répond à l'objectif régional de valoriser 26,2 kg de déchets organiques par habitant à l'horizon 2019. Un dialogue compétitif pour sa conception, sa réalisation et son exploitation a été lancé en 2011, dont le lauréat sera retenu en 2013. Le centre est appelé à co-méthaniser les boues de la station d'épuration du SIAAP et les biodéchets collectés auprès des gros producteurs (cantines scolaires, marchés alimentaires...)

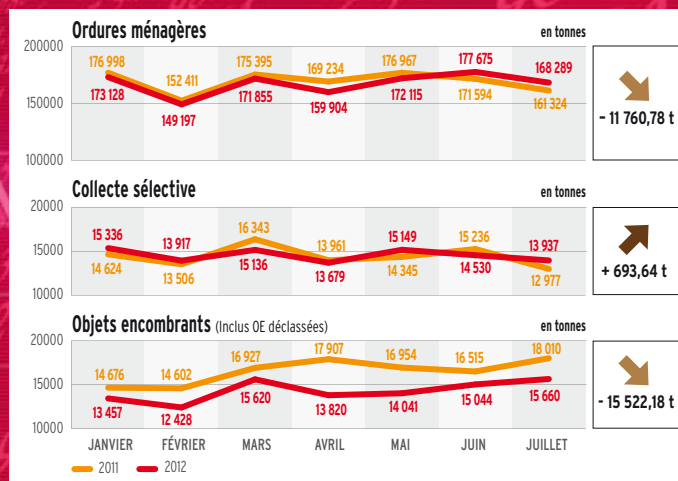
et des ménages des 5 communes de son bassin versant. Il devrait voir le jour en 2017.

L'innovation d'un écopôle

« C'est une première en France qui voit deux communes s'allier à deux syndicats publics qui travaillent pour la première fois ensemble pour réaliser un écopôle et faire fonctionner en synergie leurs équipements » souligne Didier Mignot, maire du Blanc-Mesnil. « Au lieu d'avoir le réflexe NIMBY - not in my backyard, pas dans mon jardin - nous avons pris nos responsabilités en choisissant de traiter en zone urbaine nos déchets plutôt que de les envoyer ailleurs. Pour autant, comme tout processus industriel, ce projet doit être questionné et des réponses précises doivent être apportées. C'est pourquoi une concertation est organisée. Les enjeux à débattre concernent notamment l'utilisation du gaz produit et la valorisation des déchets organiques en compost. Il s'agit aussi d'un enjeu de ré-industrialisation et de création d'emplois dans une filière industrielle décisive pour notre pays, en particulier pour l'Île-de-France, et plus spécifiquement pour la Seine-Saint-Denis et Le Blanc-Mesnil. Ce projet d'écopôle s'inscrit dans notre démarche en matière d'écologie et de développement durable. » ■

BAROMÈTRE

Baisse des apports de déchets début 2012



Après la reprise amorcée en 2011, le début de l'année 2012 est marqué par une très nette baisse des flux d'ordures ménagères et d'objets encombrants. En revanche, le flux de collectes sélectives continue à augmenter régulièrement.

dossier

Une cure de jouvence favorable au recyclage

Le centre de tri à Nanterre vient d'être modernisé. Des investissements financés à la fois par le Sycdom, l'exploitant (Generis) et le Comité des emballages légers en aluminium et en acier (CELAA) ont été réalisés pour augmenter les capacités du centre et améliorer la performance du tri ainsi que les conditions de travail des agents.

Conformément au marché conclu en juillet 2011 entre le Sycdom et Generis pour l'exploitation du centre de tri à Nanterre, plusieurs travaux de modernisation ont été réalisés entre mars et septembre 2012. Lors des 4 premiers mois, ils n'ont pas affecté l'activité du centre. Si celui-ci a dû être fermé pendant les 2 mois d'été, la continuité du service a toutefois été assurée, les collectes sélectives étant déviées vers d'autres centres de tri.

Automatisation renforcée

La filiale de Veolia Environnement a pris en charge l'installation d'un système de tri innovant qui peut extraire près de 10 types de corps creux différents les uns après les autres sur le même tapis de tri. Avec ce dispositif, dit TSA2+ (tri séquentiel auto-adaptatif), les machines de tri sont

utilisées à hauteur du débit maximal garanti par les constructeurs. Grâce à un logiciel qui analyse le flux des emballages, bouteilles transparentes colorées ou incolores, flacons opaques et briques alimentaires sont éjectés par ordre de priorité quantitative, ce qui libère de la place sur la chaîne de tri et permet de continuer à faire entrer les déchets en continu sans saturer le process. Le système s'adapte en permanence, par séquences, à la composition des matières défilant sur la bande transporteuse. La plus présente est éjectée tandis que les autres continuent de tourner en boucle sur la chaîne. Le logiciel donne les ordres d'éjection à 2 machines de tri optique, la seconde contrôlant et améliorant la qualité du tri effectué par la première. Des agents de contrôle rectifient ensuite les erreurs des machines en extrayant les matières qui n'ont



tion d'un dispositif visant à récupérer les petits emballages métalliques (capsules, dosettes de café, couvercles...). Trop petits pour être retenus par les cribles, ils partent classiquement avec les refus. Un overband¹ et un séparateur à courant de Foucault² servent respectivement à extraire les métaux ferreux et les métaux non ferreux des refus fins. Generis prévoit que le taux de captation de l'acier progresse de 6 %, et celui de l'aluminium de 12 %. La composition et la quantité de ces nouveaux flux recyclables feront l'objet d'un suivi pendant 3 ans.

Alimentation de la chaîne modernisée

Enfin, le Sycotom a équipé cet été le centre de Nanterre de 3 trémies d'alimentation des chaînes de tri (pour un montant de 525 000 euros) et d'un système de renvoi d'information en cabine de supervision afin de piloter les débits par chaîne en fonction de la composition des collectes sélectives à trier. Le travail des opérateurs se trouve facilité, du fait d'une meilleure répartition des matières par ligne. ■

pas leur place dans les flux triés (lesquels sont dirigés automatiquement vers des alvéoles de stockage). Leur travail évolue vers le contrôle qualité.

L'installation de ce système permet de redéployer sur les tables de tri des corps plats une partie des trieurs auparavant affectés au tri des corps creux. « Avec une augmentation de 30 % du débit de

tri et de 2 % du taux de disponibilité de l'installation, la capacité de tri du centre sera portée à 40 000 tonnes/an au lieu de 30 000 » précise Flora Bouvet, du Sycotom.

Les métaux dans le détail

Aux termes d'une convention tripartite, le CELAA a financé en partie l'installa-



Des mesures de préservation environnementale

Pour compenser les impacts sur l'environnement du centre de tri du Sycotom à Nanterre, des actions favorables à la biodiversité et aux écosystèmes ont été engagées à l'initiative de l'exploitant.

Au service de la pollinisation

Fin 2011, 2 ruches ont été installées sur le site - en pollinisant les fleurs, les abeilles permettent la fécondation et la reproduction de la plupart des végétaux. Sur les conseils d'un apiculteur, elles sont implantées dans une zone propice au développement des colonies - enherbée, arborée et à l'abri du vent. Cet emplacement respecte les règles de sécurité vis-à-vis des employés, des visiteurs et des riverains du centre. Formés à l'apiculture, des agents volontaires de Generis s'occupent des ruches.

Un habitat pour tous

Afin de favoriser les micro-habitats dans l'environnement assez minéral du centre de tri, quelques nichoirs à oiseaux et à chauves-souris ont été disposés dans les arbres aux abords du site. De même, des abris à insectes auxiliaires (tels les coccinelles, qui participent à la régulation des populations nuisibles) ont été implantés dans des zones inaccessibles aux tondeuses ou autres machines d'entretien.

◀ Fin juillet, 25 kg de miel ont été récoltés par Veolia au centre de tri des déchets ménagers à Nanterre.

(1) Gros aimant.

(2) Crée un champ magnétique utilisé comme répulsif.

Pas de sommeil pour les matelas

Depuis juillet 2012, le recyclage et la valorisation des vieux meubles sont devenus obligatoires en France. Parmi eux, les matelas et les sommiers, qui représentent 120 000 tonnes de déchets enfouis en décharge chaque année dans l'Hexagone. Afin d'identifier les conditions de captage et de recyclage des flux et de pouvoir mettre en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur avec Eco-mobilier sur des bases concrètes, le Syctom a conclu à titre expérimental un marché avec Recyc Matelas Europe.

Installée à Limay (Yvelines), cette PME garantit au Syctom un taux de valorisation de 92 % pour 700 tonnes d'éléments traités par an - soit le double du taux de réutilisation et de recyclage fixé par les pouvoirs publics pour les déchets d'ameublement des ménages. Regard sur l'activité d'un acteur de l'économie circulaire.

Logistique fluviale

Le transport par péniche des matelas dans des conteneurs depuis les centres de tri du Syctom jusqu'à Limay participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Démantèlement

L'usine Recyc Matelas Europe démantèle les sommiers et matelas (découpe, désossage, mise en balles ou broyage) et assure la traçabilité des matières revendues. Elle emploie des personnes en parcours d'insertion ainsi que des personnes handicapées.

Elle affiche à l'heure actuelle un taux de valorisation matière de 85 % et un taux de valorisation énergétique de 7 %.

Recyclage des matières textiles

Feutre, laine, polyester et coton sont réutilisés dans la fabrication de tapis ou pour l'isolation thermique des bâtiments.

Recyclage des matières alvéolaires

La mousse de polyuréthane et le latex trouvent des débouchés sous forme d'agglomérés dans l'industrie automobile et le bâtiment.

Recyclage des métaux

Ressorts, montants, vis et boulons trouvent preneurs dans le secteur de la sidérurgie, des aciéries et du ferrailage.

Valorisation énergétique du bois

Une partie des sommiers entre dans la filière énergie biomasse pour servir de bois de chauffe.

Répartition des matières recyclables contenues dans les matelas et les sommiers

